RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00036
Numéro SIREN : 523 674 265
Nom ou dénomination : SARL LES ABEILLES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 2206

SARL LES ABEILLES
Société à responsabilité limitée au capital de 750 000 euros
Siège social : 61 Chemin du Balas
65700 LAHITTE TOUPIERE
523 674 265 RCS TARBES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

L'an deux mille-dix-vingt et un,
et le six octobre
à dix-huit heures,

les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 61 Chemin du Balas 65700 LAHITTE TOUPIERE, sur convocation adressée par la Gérance le 20 septembre 2021.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Identité des associés	Nombre de parts en pleine propriété	Nombre de parts en usufruit	Nombre de parts en nue-propriété	Nombre de voix
Madame Catherine FLURIN	37 503	37 494		37 503
Monsieur Rémi BALLOT	1		12 498	12 498
Monsieur Luc BALLOT	1		12 498	12 498
Monsieur Martin BALLOT	1		12 498	12 498

Total des parts des associés présents : 75 000 parts sur les 75 000 parts composant le capital social.

Madame Catherine FLURIN préside la séance en qualité de cogérante, doyenne d'âge.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- La feuille de présence à l'assemblée.

Elle dépose également les rapports et les documents qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits aux articles R. 223-18 et R. 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Gérance ;
- Modification de la Gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance. Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de vote des Assemblées Générales Ordinaires, a statué sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Modification de la Gérance

L'Assemblée Générale décide que les fonctions de Monsieur Rémi BALLOT en qualité de co-gérant prennent fin à compter du 1er JANVIER 2022 et qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes et notamment la SELARL LEXEO CONSEIL représentée par Maître Isabel SIMOES, 20 Cours Camou 64000 PAU, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Madame Catherine FLURIN, Gérante.

Catherine FLURIN
Gérante

